

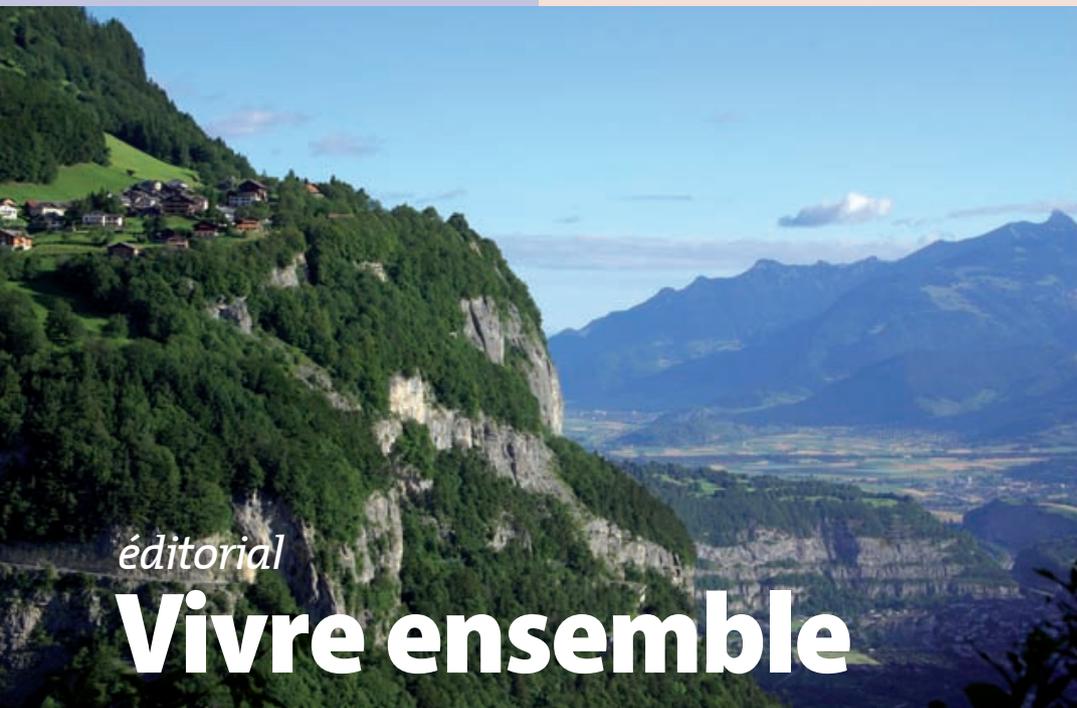
03 > OFFICIEL
**Fusion : Message
 de la Présidente
 de Mex**



07 > RENCONTRE
**Rassemblement des
 St-Maurice dans
 notre ville jumelle**



12-14 > OFFICIEL
**Nouveau CO :
 un point sur
 l'avancement**



éditorial

Vivre ensemble

Dans ce numéro de l'Agaune Infos, nous revenons sur les réalisations du groupe scout (nouveau local) et du Club alpin de Saint-Maurice (cabane de la Tourche). Au nom du Conseil municipal, je tiens à féliciter ces deux associations pour la qualité du travail entrepris et du résultat obtenu. Certes, le plus dur reste peut-être à venir, car ces deux sociétés devront s'atteler à faire vivre et perdurer ces lieux de rencontre, mais elles y parviendront sans aucun doute.

Si le Conseil municipal a accepté de soutenir financièrement ces projets, c'est qu'il est persuadé du rôle déterminant que jouent les sociétés sportives et culturelles dans le maintien d'une vie locale forte et de l'importance de cette dernière pour la qualité de vie qu'offre une commune. Nous avons la chance à St-Maurice de pouvoir profiter des activités déployées par de très diverses sociétés. Cette richesse contribue

indéniablement à rendre la vie locale plus attirante et à la stimuler.

Ce constat me satisfait d'autant plus que je suis intimement convaincu de la mission que peuvent et doivent jouer les sociétés locales pour l'intégration des étrangers, pour le développement de notre jeunesse, pour la santé publique, pour le renforcement des liens entre les habitants de Saint-Maurice et sans doute pour bien d'autres choses encore.

Dans le message qu'elle nous livre en page 3 suite au résultat positif du vote relatif à la fusion, la Présidente de Mex évoque le plaisir de "vivre ensemble" que nous avons à rechercher et à entretenir. Une vie associative forte apporte un premier élément de réponse à ce voeu formulé par la représentante des nouveaux citoyens agaunois.

Damien Revaz
 Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- Service électrique :
baisse des tarifs** > 02
- Les Cartons du cœur** > 07
- Désaffectation du
cimetière - rappel** > 07
- Deux réalisations
remarquables** > 08-09
- Cours de français** > 15

VIE LOCALE

- La Bouche qui Rit** > 06

ENVIRONNEMENT

- La page Environnement** > 11

OFFICIEL

- Présentation du
Préfet de district** > 04
- Statistiques de la
population** > 05
- Budget 2012** > 05
- Carte journalière CFF** > 10
- Personnel et
mises au concours** > 10
- Transports publics
St-Maurice - Epinassey** > 11

CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions** > 15-16

Service électrique

Tarifs électriques 2012 : baisse des prix



Christian Moinat
Conseiller municipal
SI Saint-Maurice

Le Service électrique de Saint-Maurice se réjouit d'annoncer à ses clients une baisse générale de ses prix de l'électricité.

Selon les estimations du service, la facture devrait diminuer de 7 à 11% pour les abonnés soumis au tarif simple et jusqu'à 14% pour les personnes assujetties au tarif double.

La correction à la baisse des prix de l'énergie reflète les conditions favorables du marché à fin 2010, date de la reconduction pour 2012 et 2013 du contrat de fourniture d'énergie électrique avec le fournisseur du Service électrique de Saint-Maurice, soit la ville de Lausanne.

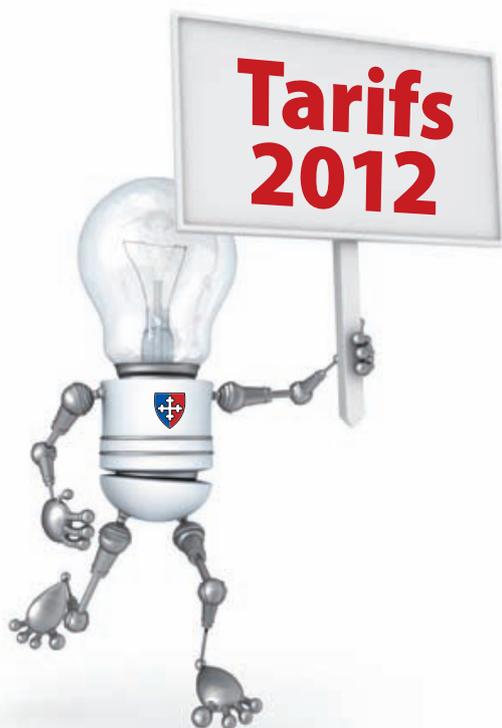
Il est rappelé que la facture d'électricité comporte plusieurs autres postes en plus de celui de l'énergie : l'acheminement de l'électricité (« timbre »), la facturation des services fournis par Swissgrid en sa qualité de gestionnaire de réseau (« services-système ») ainsi que les taxes prélevées par la Confédération.

En 2012, le tarif des services-système pour les consommateurs finaux facturés par

la société nationale de transport Swissgrid s'élèvera à 0.46 ct/kWh. Il était de 0.77 ct/kWh en 2011.

Dès le 1er janvier 2012, la taxe fédérale pour l'électricité provenant des énergies renouvelables, c'est-à-dire la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) sera abaissée à 0.35 ct/kWh, et une nouvelle redevance pour la protection des eaux et des poissons de 0.10 ct/kWh a été introduite. Ces deux taxes seront facturées ensemble (0.45 ct/kWh).

A moyen terme, face aux objectifs de la politique énergétique suisse, la tendance de l'évolution des prix est à la hausse. Grâce au contrat conclu, le Service électrique de Saint-Maurice pourra toutefois renoncer à une hausse de ses tarifs en 2013.



Dénomination du tarif	Taxe base Fr.	Energie ct/kWh	Timbre HT-MT et BT ct/kWh	Timbre THT ct/kWh	Redevances* ct/kWh	TOTAL cts/kWh
Tarif simple	60.00	11.62	5.81	0.46	0.45	18.34
Tarif double HP	120.00	11.75	6.98	0.46	0.45	19.64
Tarif double HC	---	8.95	3.29	0.46	0.45	13.15
Tarif puissance HP	120.00	10.45	6.17	0.46	0.45	17.53
Tarif puissance HC	---	8.15	2.88	0.46	0.45	11.94
Tarif pointe (Fr./kW)	10.00					
Tarif chantier		21.72	9.68	0.46	0.45	32.31

HP = heures pleines / HC = heures creuses HT = haute tension / MT = moyenne tension / BT = basse tension / THT = très haute tension

Tous les tarifs s'entendent TVA non comprise.

* Redevances : Il s'agit de la taxe RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) de 0.35 ct/kWh pour le fond dédié aux énergies renouvelables et d'une nouvelle contribution de 0.10 ct/kWh pour financer des mesures de protection des eaux.



Les tarifs détaillés ainsi que le règlement communal et ses annexes sont disponibles sur le site internet communal www.st-maurice.ch

Fusion St-Maurice - Mex

Nos communes ont osé le changement d'altitude !



Le 27 novembre dernier, les populations de St-Maurice et de Mex se sont largement exprimées en faveur d'une fusion des deux communes. Le projet de fusion sera soumis prochainement au Grand Conseil, qui doit avaliser la décision sortie des urnes et fixer le montant de l'aide financière accordée par le canton.

La nouvelle commune verra le jour le 1er janvier 2013. Ses autorités seront élues cet automne, lors du renouvellement ordinaire des autorités communales.

Dans l'intervalle, Madeline Heiniger, Présidente de Mex, nous livre son message suite au scrutin populaire.

La large acceptation de la fusion de nos communes, par les citoyennes et citoyens de Saint-Maurice et Mex, le 27 novembre dernier, est de bon augure pour notre futur commun.

Côté Agaune, ce résultat, au delà d'un bon calcul, nous donne un signal d'accueil très positif, qui reflète de nombreux messages amicaux transmis ces derniers mois. Nous remercions donc la commune de Saint-Maurice d'avoir accueilli chaleureusement notre demande d'étudier la possibilité d'une fusion en 2009, et sa population d'avoir massivement soutenu ce choix.



Côté Mex, nous avons sans doute créé la surprise par un résultat également d'une grande clarté ! La forte participation et notre oui sans équivoque témoignent de la compréhension des enjeux par les Mélares. Cela

nous donne confiance pour la suite. En disant oui, nous avons choisi d'ouvrir les yeux sur la réalité, de prendre la responsabilité de notre avenir, de donner au village de Mex un cadre communal davantage adapté aux besoins de notre société et au fonctionnement actuel des structures communales.

Comment, dans ce nouveau cadre, cultiver à Mex notre goût d'être actifs dans la gestion de notre vie villageoise et d'influencer le cours des choses ? Les voies démocratiques encouragent la participation citoyenne, dont la possibilité de se porter candidat-e-s lors des élections des autorités de la nouvelle commune en automne prochain.

Option complémentaire, le projet de créer une association des habitants de Mex est maintenant à l'ordre du jour. Il est prévu

dans les recommandations de notre étude de fusion que cette association représente un interlocuteur privilégié pour les autorités de la nouvelle commune. Un dialogue entre citoyens et autorités, quand il est établi dans un esprit constructif, peut donner un vrai élan à des projets communs.

L'année 2012 nous apporte donc le défi, à Mex, à la fois de mener à bien un certain nombre de projets en cours (parfois déjà dans la collaboration avec St-Maurice, ce qui est le cas pour le futur de notre STEP), et de préparer la mise en œuvre d'une fusion dynamique avec St-Maurice.

Rien n'est plus logique que de formuler le vœu suivant pour l'année 2012 : que le plaisir du « vivre ensemble » soit recherché et entretenu avec soin, dans le village de Mex comme dans les hameaux et quartiers de St-Maurice, et qu'il soit enrichi par nos histoires et nos identités distinctes ou communes !

Madeline Heiniger, Présidente de Mex

Présentation de nos institutions et autorités

Le Préfet du district

Après avoir régulièrement consacré des pages à la présentation des différentes instances communales, la rédaction d'Agaune Infos a choisi de poursuivre son tour d'horizon en évoquant une autorité peu connue du grand public.

Nommé par le Conseil d'Etat, le Préfet du district accomplit de nombreuses tâches utiles pour la collectivité. Les missions actuelles du Préfet ne correspondent plus forcément à ce que prescrit la loi désuète qui régit pourtant toujours ses activités bien qu'elle date de 1850. Parmi les domaines variés dans lesquels le Préfet déploie ses activités, on peut citer notamment ceux de la santé, du social, de l'économie et de l'école.

C'est ainsi que le Préfet et le Sous-Préfet du district de Saint-Maurice assument la présidence d'une série d'institutions d'utilité publique qui remplissent des missions importantes pour la population de la région, notamment la fondation Saint-Jacques (EMS), l'association du Centre

médico-social régional et subrégional, la Commission régionale de santé et l'association du Cycle d'orientation régional. Le Préfet est également à la tête de la Conférence des Présidents du district, laquelle aborde de nombreux domaines dans lesquels les Communes du district collaborent pour mieux remplir leurs missions (comme pour la Chambre pupillaire par exemple).

Depuis 1995, la fonction de Préfet du district de Saint-Maurice est assumée par M. Jérôme Borgeat, ancien président de Vernayaz. La fonction de Sous-Préfet est occupée par M. Pascal Gross de Saint-Maurice.



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Le district de Saint-Maurice

La ville de Saint-Maurice est le Chef-lieu du district éponyme qui regroupe 10 communes (Collonges, Dorénavant, Evionnaz, Finhaut, Massongex, Mex, Salvan, Vernayaz, Vérossaz et Saint-Maurice).

A la fin 2010, la population du district s'élevait à 12'360 personnes dont un tiers sont domiciliées à Saint-Maurice. Proportionnelle à cette population, la représentation du district au Grand-Conseil compte 5 députés et 5 députés-suppléants.

Interview de M. Jérôme Borgeat, Préfet

Quels rôles principaux joue un préfet ?

Si autrefois le Préfet avait le double rôle de représentant du Conseil d'Etat au sein de son district et de surveillant des communes sises sur son territoire, il convient de relever qu'aujourd'hui sa fonction est plutôt de coordinateur entre les communes du district et parfois encore de représentant du Conseil d'Etat. Ce deuxième rôle a diminué du fait que, compte tenu des moyens de transmission actuels, les autorités cantonales sont aussi proches des communes que le Préfet. Mais il reste évident que, lors d'une réalisation conjointe de plusieurs administrations communales du district, il est plus facile pour l'autorité cantonale d'avoir un interlocuteur sur place, en l'occurrence le Préfet, que plusieurs responsables communaux.

Quelle est la plus importante satisfaction d'un préfet à vos yeux ?

Si la fonction de Préfet a changé, elle n'a pas diminué pour autant puisque aujourd'hui, beaucoup plus qu'autrefois, de nombreuses réalisations ne se font plus à l'échelle communale mais intercommunale. Je me souviens que, durant mes années de Présidence

de la commune de Vernayaz il y a vingt ans, les réalisations régionales étaient l'exception alors qu'aujourd'hui elles deviennent de plus en plus la règle. Alors, pour le Préfet, la plus grande satisfaction est de réussir à convaincre les autorités communales d'accepter les réalisations intercommunales, en sachant qu'elles perdent une partie de leur pouvoir au profit d'une entité régionale. Il ne faut pas l'oublier, toute réalisation intercommunale implique que le pouvoir de décision passe du conseil communal à une organisation régionale, où la commune ne sera représentée que par un voire deux élus.

Les communes du district réalisent beaucoup de projets ensemble (EMS, CO, CMS, Chambre pupillaire). Comment expliquez-vous cette bonne entente ?

C'est vrai, nous avons la chance d'avoir réussi de nombreux projets à l'échelon district. Cette réussite est due, selon mon appréciation, à deux facteurs importants.

Tout d'abord, la grandeur de notre district: 10 communes, environ 12'000 habitants. C'est une petite entité au regard des deux districts voisins de Monthey et Martigny,

mais c'est une entité qui permet de garder une proximité, de se retrouver à une échelle humaine, de partager la même volonté de développement et d'assumer les mêmes responsabilités. Un district comme le nôtre – même si, économiquement, il est partiellement dépendant des villes de Monthey et Martigny – reste un noyau vivant, actif où les autorités se sentent directement concernées parce que proches les unes des autres alors que, dans les grandes organisations régionales, elles se sentent de simples entités d'enregistrement.

Le deuxième facteur, tout aussi important, est la solidarité et la compréhension des autorités communales, des Présidents de communes en particulier. Lors des rencontres de ces Présidents, 4 à 5 séances par année, il y a, certes, des avis divergents, des discussions parfois animées mais tout se déroule dans un esprit constructif et avec une compréhension réciproque et une volonté de réussir.





Photo Brine Rider

Les districts sont remis en question. Pensez-vous que le district de Saint-Maurice a encore sa raison d'être ?

Si l'on raisonne d'un point de vue purement économique et si l'on ne veut créer que des grandes entités – il en existe déjà où l'autorité communale n'a quasiment plus de pouvoir et ne fait que de la représentation – il est alors possible de prétendre que tous les districts n'ont plus leur raison d'être, le nôtre, en particulier, compte tenu de sa grandeur.

Par contre, si l'on se réfère à l'aspect humain et au maintien d'un minimum de pouvoir aux autorités communales, il doit encore exister. Les raisons évoquées, ci-dessus, dans la réponse à votre troisième question, ne peuvent que renforcer mon argumentation.

Le district ne doit pas être considéré comme une circonscription fixe et rigide. Il est une entité centrale mais à géométrie variable ; certaines réalisations concerneront les dix communes du district, d'autres qu'une partie de ces communes et d'autres enfin des communes du district avec des communes des districts voisins. Rien ne doit être figé, mais il faut un noyau central où les autorités communales sont valorisées et non totalement anonymes, et c'est le rôle du district de remplir cette fonction.

Damien Revaz
Président de la Municipalité

Budget 2012

Des investissements importants

Accepté par le Conseil général en décembre dernier, le budget 2012 de la Commune de St-Maurice prévoit des dépenses de fonctionnement de Fr. 17'810'250.- et des recettes s'élevant à Fr. 19'593'948.-, soit une marge d'autofinancement de Fr. 1'783'698.-.

Ambitieuse, la Municipalité a prévu des **investissements à hauteur de Fr. 6'158'000.-** (dont il faut déduire Fr. 1'485'000.- de subventions). Ces investissements concernent notamment l'Avenue d'Agaune (première partie des travaux), des travaux d'entretien des bâtiments (fenêtres de l'Hôtel de Ville, toit des écoles primaires), l'aménagement d'un abri-bus aux écoles primaires, l'installation provisoire d'une zone 30 km/h à Epinassey et l'aménagement d'une place verte dans le nouveau quartier de la Borette.

Ces investissements sont possibles grâce à la bonne santé financière de la Commune, qui a également décidé de répercuter cette situation sur la fiscalité en corrigeant la « progression à froid ». Le taux d'indexation passe ainsi de 155% à 160%, ce qui entraîne une diminution de la charge fiscale pour le contribuable.

Evolution de la population

Une croissance qui se confirme

Avec 2'193 femmes et 2'110 hommes, la population agaunoise s'élevait à 4'303 habitants au 31 décembre 2011. La Commune de St-Maurice compte donc 83 habitants de plus en 2011 qu'en 2010, soit une augmentation de 2% (1% en moyenne suisse en 2010). Cela représente une importante croissance de la population de 17% depuis l'an 2000.

Le nombre des naissances étant équivalent à celui des décès (40), c'est un nombre d'arrivées (environ 400) supérieur à celui des départs qui explique l'augmentation de la population.

Ces résultats résultent en partie du dynamisme de la région chablaisienne, laquelle connaît une croissance plus rapide qu'ailleurs. Ils attestent également de la bonne qualité de vie de notre Commune et de la satisfaction des habitants par rapport aux infrastructures mises à leur disposition (prix des terrains, facilités des transports, qualité des écoles, etc.).

Le 28,49% (contre 28,7% en 2010) de la population est de nationalité étrangère (moyenne suisse : 23.1%) et 66 nationalités sont représentées à St-Maurice.

Un lieu culturel original à Saint-Maurice

La Bouche qui Rit

L'association à but non lucratif « La Bouche qui Rit » est fondée en 2006 par Jacky LAGGER. Artiste, compositeur, musicien, Jacky Lager rêve de faire rêver ; il imagine alors un lieu où les artistes proches de leur public passent une soirée inoubliable dans un décor Bouche qui rit.

Françoise Jayet,
Conseillère municipale



Des assiettes, des carillons, des souliers et des parapluies ornent le plafond, une forêt pour atteindre le bar, des éclairages mettant en valeur la scène et ses artistes, une salle où plus de 500 instruments s'orchestrent, une scène aux couleurs de la vie... Un endroit unique...

Cette espace cré-actif se crée à la rue du bourg 11 à Aigle dans une ancienne boucherie.

Fin 2010, en fin de bail, Jacky et Isis L partent à la recherche d'un nouvel endroit pour accueillir la Bouche qui Rit. C'est à Saint-Maurice, dans un cadre idyllique qu'ils le trouvent. A deux minutes de l'autoroute, en bordure de la forêt du Bois-Noir, un espace en pleine nature, des locaux lumineux et spacieux, l'aventure peut continuer.

Deux lieux de spectacles et un jardin

« La grenouille qui chante », un espace culturel pouvant accueillir une soixantaine de personnes. Sa scène pyramidale, ses grenouilles et ses cortèges de nénuphars, ses papillons, ses oiseaux et la mer emmèneront le public et les artistes dans une mare de rêves. Depuis son ouverture en mai 2011, elle chante toutes les semaines avec les artistes et leur public. Programme à l'office du Tourisme de Saint-Maurice ou www.tempslibre.ch

La salle polyvalente est en devenir... elle peut accueillir environ une centaine de personnes... En ce qui concerne la décoration et le style, on vous réserve la surprise pour l'inauguration prévue au printemps 2012.

La réception toute en décors, elle, vous informe et vous fait rêver.

Les passeports vacances

Les enfants et leurs accompagnateurs des passeports vacances ont déjà pu l'été dernier et pourront continuer à passer la journée avec Jacky et repartir avec leur chanson le soir. Et pour le bien-être, pique-nique aux bonnes odeurs de la Pinède.

Les anniversaires

Organiser son anniversaire ou celui d'un enfant, d'un parent, d'un ami à « La Bouche qui rit ». L'une des salles ouvre ses portes et les paillettes saupoudrent vos bougies.

Les ateliers de voix et d'improvisation, de sculpture, de découverte des plantes et bien d'autres vous y attendent.

Le jardin et ses fleurs sont animés par des troupeaux de dinosaures, une île de pirates, ses défilés de mannequins, ses nains de jardin à la retraite, ses chiens de prairies et les lapins d'Alice ; une vraie promenade au cœur des contes.

Les manifestations

Les Marchés, La Journée de la Bonne Humeur, Devenez Père Noël sont des Dimanches en Fête pour tous les humains. Des concerts, des animations, des artistes de rue, des spectacles, des marchands et bien d'autres activités à découvrir

Collaboration

La Fondation Parallèle, à qui appartient le bâtiment, permettra un éventail d'autres activités, d'autres rencontres. De par sa force culturelle et ses atouts dans le monde artistique, la Fondation Parallèle organisera des ateliers avec Chrysalide, des week-end entre musiciens (réunion de bassistes, de percussionnistes, etc.) et des concerts de musique classique à l'idée de plus.

Nous vous invitons à venir découvrir ce lieu unique créé pour vous... A très bientôt !



12e Rassemblement des Saint-Maurice

A Saint-Maurice en Val-de-Marne

Jean-Didier Roch
Conseiller municipal

Pour cette douzième édition, la désormais traditionnelle Rencontre des villes et villages répondant au nom de Saint-Maurice se déroulera à Saint-Maurice en Val-de-Marne, notre ville jumelle.

Vous aimez découvrir d'autres régions, connaître d'autres cultures, vous appréciez les produits du terroir, vous souhaitez partager de bons moments d'amitié avec nos voisins européens ? N'hésitez pas à vous inscrire.

Cette rencontre se déroulera les 30 juin et 1er juillet prochains mais, comme chaque année, nous profiterons du déplacement pour découvrir les richesses parisiennes sur 2 jours supplémentaires, soit

du jeudi 28 juin au dimanche 1er juillet 2012.

Les agaunoises et agaunois intéressés à la sortie voudront bien **retourner à l'Administration communale avant le 31 mars prochain** le bulletin réponse ci-contre. Pour des raisons d'organisation, nous limitons les inscriptions à 45 personnes (par ordre d'arrivée).

Vu le caractère de délégation de notre ville à ce rassemblement, la Municipalité prend à sa charge une partie des frais de transport.

Les frais individuels **se montent à environ Fr 450.- par personne (non définitif)**, soit une partie du transport et des repas et les nuitées.



Pour en savoir plus sur notre destination : www.ville-saint-maurice.com

INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :

Adresse :

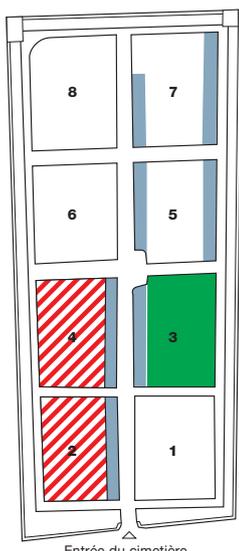
E-mail :

Signature :

Je souhaite participer à la 12e Rencontre des Saint-Maurice avec un déplacement de 4 jours du 28 juin au 1er juillet.

Rappel - Cimetière de Saint-Maurice

Désaffectation partielle



En vertu de l'art. 19 du règlement communal du cimetière du 20 mars 2002, l'administration communale rappelle aux familles intéressées que les places de sépulture sises dans les quartiers 2 et 4 du cimetière (hachurés en rouge ci-contre) seront désaffectées dès le printemps 2012.

Les familles qui n'auraient pas enlevé les monuments et les objets d'ornement avant le 31 décembre 2011, et qui souhaiteraient encore le faire, sont priées de s'annoncer au plus vite à l'Administration communale. A défaut, ces éléments seront enlevés dans le cadre des travaux.



Depuis plus de 3 ans notre district ne propose plus la possibilité d'obtenir un soutien des CARTONS DU CŒUR.

Si les cartons n'y sont plus..., le cœur y est toujours ! Nous en voulons pour preuve les nombreuses actions d'Agaune Aide, par exemple.

Engagez-vous pour réactiver ce soutien aux plus démunis à St-Maurice et dans les environs !

L'engagement personnel consistera à gérer le fond à disposition et s'assurer de son renouvellement sous forme de diverses collectes soit d'argent, soit de nourriture ou de produits d'hygiène à redistribuer. Le bénévole des cartons du cœur s'engage par ailleurs à respecter les personnes dans le besoin ainsi que leur anonymat.

Cette offre connue et reconnue devrait permettre d'apporter le coup de pouce nécessaire à surmonter une crise passagère mais particulièrement difficile à vivre, tout près de chez nous, de chez vous.

Vous êtes prêts à vous engager ?

Renseignements auprès du CMS au 024 486 21 21, MERCI.

Beaux exemples de réalisations de deux sociétés agaunoises

La nouvelle cabane de La Tourche...

En 2011, deux sociétés agaunoises ont inauguré un nouveau local. Le 17 septembre, les scouts coupaient le ruban de leur nouveau lieu de rencontre tandis que le lendemain, sous une pluie battante et 1500 m. plus haut, la nouvelle cabane de la Tourche était fêtée par le groupe de St-Maurice du club alpin.

Nous revenons sur ces deux aventures qui soulignent le dynamisme de nos sociétés locales.



Interview de M. Christian Rappaz, Président du CAS St-Maurice

Pourquoi avoir voulu reconstruire la Cabane de la Tourche ?

La cabane de la Tourche fut construite par l'armée il y a une centaine d'année. Le CAS de St-Maurice, qui est propriétaire du bâtiment depuis 2001, a décidé de le reconstruire au vu de l'obsolescence et de la vétusté des lieux aussi bien pour les randonneurs que pour l'exploitant.

Quelle fut la principale difficulté à surmonter pour mener à bien cette aventure ?

Trouver le financement pour la réalisation de la cabane fut la plus grande difficulté de notre projet.

Quelle est votre principale satisfaction au terme des travaux ?

C'est de pouvoir mettre à disposition des randonneurs un lieu d'hébergement digne de ce nom et d'avoir pu réaliser ce projet, grâce principalement au bénévolat et au soutien financier des communes environnantes, des institutions et des particuliers.

Après quelques mois d'exploitation, quel bilan tirez-vous de la nouvelle cabane ?

La nouvelle construction semble répondre aux attentes des randonneurs, puisque nous enregistrons 1'200 nuitées la première saison d'exploitation et que nombre de marcheurs se sont déplacés pour une journée.

Qui fréquente la cabane de la Tourche ?

La cabane est fréquentée par deux catégories de randonneurs. Tout d'abord, par les personnes effectuant le Tour des Muerans ou le Tour des 2 Rives, et celles désireuses de se retrouver dans un site magique avec une vue s'étendant du Jura au Massif du Mont Blanc en passant par les Alpes vaudoises et la Cime de l'Est dominant St-Maurice, sans oublier le Lac Léman.

Un souhait pour l'avenir ?

Que chaque visiteur reparte en ayant envie d'y revenir !

En chiffres

Coût de construction :
Fr. 850'000.-

Durée des travaux : fermeture de l'ancienne cabane le 22 septembre 2009 et ouverture de la nouvelle cabane le 16 juillet 2011

Heures de bénévolat : environ 9'000

Date d'ouverture : le 16 juillet 2011

Nombre de places : 54

Altitude : 2'200 m



... et le nouveau local des scouts.



Photo du comité de construction, de gauche à droite : Marc Lavanchy (président), Sébastien Lavanchy, Anaïs Borgeat-Lafarge (secrétaire), Dominique Gueneret, Lionel Golay (caissier), Benjamin Rorher et Brice Brochellaz (vice-président).

Interview de M. Marc Lavanchy, Président du comité de construction

En chiffres

Coût de construction :
Fr. 400'000.- pour le bâtiment
+ le terrain et l'équipement de la
parcelle (Fr. 155'000, pris en
charge par la commune de St-
Maurice).

Durée des travaux : 24 mois

Heures de bénévolat :
3000

Date d'ouverture officielle :
17 septembre 2011

Nombre d'utilisateurs : 80

Pourquoi avoir voulu reconstruire le local scout ?

L'ancien local était devenu désuet et insalubre (fondations qui s'affaissaient, électricité plus aux normes, aucune isolation,...) et ne répondait plus à nos besoins.

Quelle fut la principale difficulté à surmonter pour mener à bien cette aventure ?

L'aspect financier fut notre principale difficulté : tenir le budget et surtout la recherche de fond.

Quelle est votre principale satisfaction au terme des travaux ?

Mener à bien durant 4 ans ce projet un peu fou avec une équipe géniale et cela en respectant parfaitement le budget initial.

Après quelques mois d'utilisation, quel bilan tirez-vous du nouveau local ?

Les aspects fonctionnels pensés de ce bâtiment se ressentent maintenant au quotidien. Ce nouveau local a également permis au groupe de prendre un nouvel élan : une nouvelle maîtrise y a trouvé ses marques, de nouveaux membres ont rejoint le groupe scout.

Qui fréquente le nouveau local ?

Plus de 80 jeunes (et un peu moins jeunes) profitent de notre local : les scouts de St-Maurice, l'équipe cantonale (comité de l'Association Scoutisme Valaisan) ainsi que différents groupes de travail de l'ASV.

Un souhait pour l'avenir ?

Que le groupe scout puisse prendre son essor dans ce nouveau bâtiment et qu'il puisse encore de longues années perdurer et animer la vie associative de notre commune.

Emprunter les transports publics à tarif réduit

La carte journalière CFF

Raphaël Crittin
Conseiller municipal



Située sur la ligne du Simplon, notre ville tient à promouvoir l'utilisation des transports publics.

Dès le 15 mars 2012, la Commune met à votre disposition un abonnement général CFF sous forme de cartes journalières.

Moyennant la contribution de **CHF 40.- par carte et par jour**, vous pouvez voyager librement sur un réseau de plus de 18'000 km avec les CFF et la plupart de chemins de fers privés, cars postaux et bateaux. De plus, vous bénéficiez de réductions sur de nombreux trajets en chemin de fer de montagne.

En tant qu'habitant majeur domicilié à Saint-Maurice, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.st-maurice.ch pour prendre connaissance des modalités d'utilisation de ces cartes journalières ou d'appeler l'administration pour de plus amples renseignements et connaître les dates disponibles.

Bons voyages...



Personnel communal

Formation et perfectionnement professionnel

En 2011, deux employés communaux ont terminé un perfectionnement professionnel, à savoir Mme **Maris-Stella Gilliéron** qui a obtenu le certificat de coordinatrice de sport et M. **Marc Overney**, qui a obtenu le CAS (Certificate of advanced studies) en gestion d'équipe et conduite de projet. Nous les remercions vivement pour leur engagement.

Au niveau de la formation, Mme **Gabrielle Querioz** a obtenu son diplôme d'éducatrice de l'enfance ES, et M. **Amado Gonzalez** sa maturité professionnelle commerciale.

Ces deux personnes ont quitté la Municipalité suite à la réussite de leurs examens et nous leur souhaitons un brillant avenir.

Mises au concours

La Municipalité met au concours les places suivantes :

Crèche-Garderie-UAPE « Boule de gomme »

Deux places de stagiaires à 100% pour l'année scolaire 2012-2013. Le délai de postulation est fixé au 23 mars 2012. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Marc Overney, directeur, au 024 486 22 67.

Travaux d'été

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet et à l'administration communale pour les personnes intéressées par un travail d'été, soit pour les grands nettoyages du Centre sportif scolaire et du groupe scolaire, soit au sein du service des travaux publics et espaces verts.

Les conditions minimales sont d'avoir 16 ans révolus et d'être domicilié(e) à Saint-Maurice. Le délai d'inscription est fixé au 16 mars 2012.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Alain Vignon, Secrétaire municipal, au 024 486 60 61.

Pour l'ensemble des postes mis au concours, nous vous remercions d'adresser vos postulations à l'administration communale, case postale 83, 1890 Saint-Maurice.

en bref

Transports publics St-Maurice - Epinassey

Dans l'édition n°33 de l'Agaune Infos, la Municipalité vous sollicitait afin de répondre à un questionnaire sur vos besoins en transports publics (Car Postal) entre St-Maurice et Epinassey.

Seules 12 personnes ont répondu à notre appel, nous les en remercions. Même si, pour ces citoyens, l'intérêt des transports publics est avéré et qu'il serait nécessaire d'améliorer l'offre, le nombre de réponses n'est malheureusement pas suffisant pour poser les bases d'une étude sérieuse.

La commission en charge du dossier examinera cependant si des améliorations doivent et peuvent être apportées à l'offre actuelle.

Le coin de l'Environnement



Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale

Une semaine de travail d'été à la voirie

- Lundi :** Arrosage des fleurs en ville et aide à l'aménagement des nouveaux containers dans la cour de l'école enfantine en remplacement du bâtiment numéro 7 du CO.
- Mardi :** Fauchage du chemin de la Grotte aux Fées
- Mercredi :** Arrosage des fleurs en raison des températures caniculaires et peinture des abris bus d'Epinassey afin de recouvrir les nombreux tags y figurant.
- Jeudi :** Déblaiement d'une trentaine de pneus mis en décharge sauvage au Bois Noir. Peinture des passerelles sur le Saint-Barthélemy.
- Vendredi :** Arrosage des fleurs en ville et élimination du PET des containers.

Les jeunes ayant participé à ces travaux ont été choqués par la découverte des pneus dans la forêt ainsi que par la découverte de meubles tels que bureau, lits, tapis, moquettes, chaises, toilettes...

Chaque jour, des objets encombrants sont déposés près des bennes à Epinassey. Si chacun faisait un petit effort, un travail considérable serait évité, avec de substantielles économies à la clé. Nous rappelons aussi que les bacs à PET sont réservés exclusivement à l'usage des bouteilles de plastique à contenu alimentaire sauf l'huile, les autres sont à jeter aux ordures ménagères.

L'environnement et les employés de la voirie vous remercient de votre collaboration.



Toutes les informations relatives au recyclage des déchets (lieux, dates, horaires, recommandations) sont disponibles sur le site internet communal www.st-maurice.ch

Nouveau CO - EPP-A - Bâtiments communaux

Un projet qui avance, un chantier qui a débuté, des coûts maîtrisés et des adaptations adéquates

L'été et l'automne 2011 ont été particulièrement chargés avec une multitude de démarches, décisions, variantes, travaux provisoires et préparatoires et le début des travaux sur le chantier. Voici en résumé, les éléments les plus importants qui méritent une information détaillée.

Travaux préparatoires, solutions provisoires, avancement du projet

Les différents services sous-terrains dans le périmètre du chantier ont été entièrement déménagés : le chauffage à distance entre le Centre sportif scolaire (CSS), le collège de la Tuilerie et le nouveau CO, un nouveau transformateur électrique a été posé ainsi que tous les câbles raccordés, le gaz, les conduites d'eau potable, d'eaux usées et de surface, les services SEIC – Télédís. Tous ces éléments constituaient une véritable toile



Il a fallu laisser refroidir la « pince » et lui accorder du repos à la fin des travaux de démolition.



Le bâtiment 7 n'existe bientôt plus, pour laisser la place au nouveau CO.

d'araignée et les travaux nécessaires pour leurs déplacements se sont parfaitement déroulés, sous la direction des mandataires concernés.

Les accès au CSS ont été sécurisés et de nouvelles sorties de secours aménagées en conformité avec les exigences légales, sous la surveillance du chargé de sécurité communal M. Denis Richard.

La démolition des bâtiments 6 et 7 existants représentait un exercice difficile. Les nuisances inhérentes à cette opération ont été limitées et aucun accident n'est heureusement à déplorer. La présence d'amiante et autres matériaux classés toxiques comme les PCB a dû faire l'objet de travaux spéciaux en confinement, en application de normes particulièrement sévères en la matière, sous la supervision de la SUVA.

Une nouvelle sortie de secours des abris PCi du CSS a été construite, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales.

Afin de remplacer les espaces scolaires démolis, 6 salles de classes provisoires, situées dans des containers placés dans la cour supérieure du groupe scolaire 1, ont été mises en service.

Grâce à la collaboration d'Armasuisse, des locaux provisoires destinés à recevoir les salles spéciales de travaux manuels ont été aménagés à l'arsenal fédéral, locaux dans lesquels est également logée la nouvelle salle de répétition de la Guggenmusik. Les déménagements nécessaires se sont bien déroulés, avec l'étroite collaboration de la direction du CO-EPP-A, des enseignants concernés et du service de conciergerie.

La salle de sport de la Tuilerie rasée, des solutions ont été trouvées avec les sociétés locales sportives pour la durée du chantier. Chaque société a consenti à des efforts particuliers et nous tenons à les remercier

pour leur bonne collaboration. La municipalité de Collonges a accepté de nous louer quelques heures hebdomadaires dans leur salle de sport. Un grand merci lui est adressé.

Le label **MINERGIE** a été attribué à notre projet de construction en novembre 2011, qui répond donc aux hautes exigences thermiques des normes appliquées par le canton du Valais pour les nouveaux bâtiments publics.

Les architectes du bureau MCM, tous les mandataires techniques, la commission de construction, les représentants du maître de l'ouvrage (MO) et la municipalité de St-Maurice n'ont pas ménagé leur énergie, leur temps et leurs efforts afin de parvenir à maîtriser l'ensemble de ces travaux. A signaler toutefois 3 « petits » sinistres dus à des dégâts d'eau, la coupure du câble d'alimentation électrique principal et le vol d'un « rouleau compresseur » sur le chantier. Cet engin n'a fort heureusement pas été loin et le « machiniste en herbe » n'a pas pu maîtriser le fort tonnage de la machine, il s'est écrasé dans une fouille du chantier.

Adjudications

En application de Législation sur les marchés publics, le maître de l'ouvrage a adjudgé les travaux des CFC suivants :

14 / 6 salles de classes provisoires (containers), Jaquet SA Vallorbe

14-15 / Travaux préparatoires – génie-civil et canalisation, Sabeco SA, Monthey

112 / Démolitions, Michel & Fils SA, Aigle 260 / Ascenseurs, Kone SA Sion

250 / Installations sanitaires, Coutaz SA St-Maurice

230 / Installations électriques, Grichting & Valtério SA Sion

230 / Installations électriques (sous-terrain), Alain Monnay SA, St-Maurice
 221 + 228 / Menuiserie extérieure métallique et stores, Acomet SA Collombey
 211.5 + 411 / Travaux de maçonnerie, Echenard SA + Dénériaz SA Monthey
 170 + 201 / Travaux spéciaux + terrassements, Echenard SA + Dénériaz SA Monthey

171 / Pieux Risi AG Sion

358 / Cuisine, Gemmet Handels AG, Brig-
 Glis

358 / Chambres froides, Froid Romandie
 Sàrl, Conthey

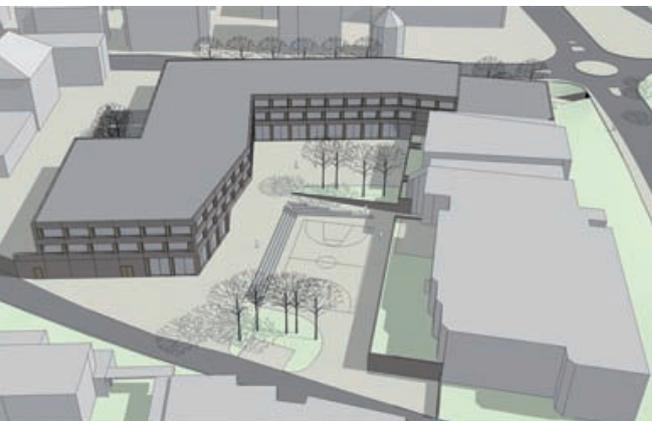
La société Implenia Construction SA a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal valaisan pour le CFC 171. Recours retiré et procédure gagnée par le MO.

La société PolyForce SA (CFC 358) a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal vaudois. Affaire en cours.

Le MO est satisfait d'avoir pu adjudger une majeure partie des travaux sur le plan régional et cantonal.

Adaptations du projet

- Réaménagement cour intérieure – terrain de basket extérieur en amphithéâtre
- Nouvel accès au CSS par la cour ouest pour les besoins scolaires, les livraisons et les services techniques
- Déplacement locaux techniques salle de spectacle-cuisine-réfectoire = économies
- Mise en place de gradins en mezzanine dans salle de sport double (65-100 places debout) en complément des 238 places assises sur les gradins mobiles. A charge de



Vue générale du projet avec le nouveau terrain de basket extérieur en amphithéâtre

la commune de St-Maurice, cette adaptation permettra d'utiliser la totalité de la surface de jeu et d'y placer 2 terrains de basket ou 8 terrains de badminton. Réalisé à la demande des sociétés sportives locales, ce complément a fait l'objet de 4 variantes étudiées par le bureau MCM entre mai et octobre 2011.

• Liaison CSS par couloir où l'on peut jouer sur 1 terrain basket ou 2 terrains badminton et recevoir 200 spectateurs assis sur les gradins fixes. Si l'on utilise la nouvelle salle double du CO en connexion avec la salle du CSS l'on pourra accueillir près de 600 spectateurs, de quoi organiser des manifestations sportives d'envergure. Une liaison sono entre le CSS et nouvelle salle de sport CO a été prévue.

A trois reprises en 2011 et début 2012, les sociétés locales sportives, le théâtre du Martolet et les deux troupes de théâtre locales ont été réunis et se sont vus présenter le projet dans le détail par le MO et les architectes. Cela a permis d'enregistrer leurs remarques et suggestions et de les intégrer au projet pour la plupart, dans les limites du devis général.

Première pierre

En date du 7 octobre 2011, le MO a posé la première pierre virtuelle du projet dans le cadre de la fête du 10ème anniversaire de la HEPVs, en présence du Président du Gouvernement M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly et du Chef du Département de l'Education M. Le Conseiller d'Etat Claude Roch. Ce fût une belle cérémonie. M. Claude Roch a déclaré : «*Nous vivons aujourd'hui un jour d'espoir pour l'ensemble du canton en constatant que les communes sont très attentives aux infrastructures scolaires. L'exemple de ce district où des Municipalités voisines ont uni*



Damien Revaz, Pascal Gross, Philippe Dubois, Claude Roch et Patrice Clivaz avec « Le Tube »

leurs forces est exemplaire. Ce modèle de collaboration est celui que l'Etat du Valais défend, soutient et met en exergue. J'espère qu'il sera suivi par d'autres régions valaisannes à l'avenir.»

Comme le veut la tradition, un tube a été confectionné, contenant les plans sous forme de DVD, l'historique du projet, le «Nouvelliste» du jour et une bouteille de Chardonnay des Perrières au contenu totalement «inaltérable»... Ce tube sera noyé dans le béton du radier au début des travaux du gros-oeuvre.

Cette journée de jubilé a été marquée par l'inauguration de l'extension des bâtiments de la HEPVs par une nouvelle aile qui accueille les bureaux des enseignants formateurs et l'aménagement d'espaces scolaires en sous-sol. Les conteneurs provisoires posés dans le jardin ont été enlevés, améliorant l'esthétique extérieure. Ces travaux représentent un investissement du canton de 2 millions de francs, dont environ Fr. 380'000.- à la charge de la commune de St-Maurice. Mgr Joseph Roduit, abbé de St-Maurice, a béni les nouveaux bâtiments.



Le Président du Gouvernement M. Jacques Melly remet les clés du nouveau bâtiment HEPVs à son directeur M. Patrice Clivaz.

Devis général et maîtrise des coûts – l’objectif principal du MO

- Juin 2011, situation difficile avec + 2.5 mios par rapport au DG (43.5 mios)
- Peu d’entreprises intéressées par les travaux préparatoires, spéciaux et terrassement, soumissions établies selon LMP
- Décision courageuse et prise de risque du MO en juin 2011 avec l’annulation des procédures de soumissions pour les terrassements, travaux spéciaux et pieux
- Décalage de la fin de chantier de 4-5 mois pour rallonger le délai des soumissions de béton (mise en service des bâtiments au plus tard fin juin 2014)
- Municipalité de St-Maurice a donné son accord pour évacuation des déblais du chantier (30’000 m3 environ) dans la dépression de Vérolliez : réduction du coût avec conditions avantageuses pour le MO
- Après adjudication de 55 % du devis général, situation actuelle à + Fr. 200’000.-
- Objectif renouvelé du MO : coût total à la fin du chantier : 43.5 mios

Gestion administrative et technique par le MO

Depuis la désignation du lauréat du concours d’architecte à fin 2008, le MO s’est réuni à 38 reprises en séances avec la commission de construction. 32 séances de chantier se sont déjà déroulées. Le président de la commission de construction a déjà échangé 4050 e-mails traitant de ce dossier. Privilégiant la communication, l’échange et la diffusion d’informations destinées autant au grand public qu’aux partenaires politiques, le MO a organisé une multitude de séances. Le Conseil général de St-Maurice se voit présenter l’état d’avancement du projet lors de chaque séance plénière. Les médias écrits se font aussi régulièrement l’écho de ce projet.

En parallèle à la réalisation des travaux, l’Association du Cycle d’Orientation Régional de St-Maurice se réunit formellement en assemblée des délégués 2 fois par année, où chaque commune est représentée par son/sa président-e. Un point figure à l’ordre du jour de chaque séance du conseil municipal de St-Maurice, traitant d’éléments de

portée générale ou de points particuliers nécessitant l’aval de l’exécutif communal

Le programme 2012 pour la suite des travaux

En janvier à mars 2012 les travaux de terrassements et évacuations de 26’000 m3 de matériaux seront réalisés par le consortium Echenard et Dénériaz SA. De mars 2012 à juin 2013, les travaux du gros oeuvre béton, y compris travaux spéciaux, seront exécutés. Le MO adjudgera les commandes d’adjudications pour la suite des CFC des gros et second oeuvres, en conformité avec la législation sur les marchés publics.

Les architectes du bureau MCM et les mandataires techniques finaliseront les plans de détails du projet. Le MO se déterminera sur les choix nécessaires concernant les matériaux et autres finitions des bâtiments. Une commission communale sera constituée afin de réfléchir et projeter la future exploitation de la salle de spectacle/aula. Il en ira de même pour les infrastructures sportives. Les groupes de travail régionaux désignés par la commission scolaire poursuivront leurs réflexions au sujet de l’introduction



Philippe Dubois
Vice-président
de la Municipalité
Président de la Commission
de construction



éventuelle des horaires continus à l’école secondaire, éventuellement aux écoles primaires. Le groupe de travail « Informatique et technologies du futur » fera ses propositions à la commission scolaire régionale quant à l’équipement informatique à mettre en place dans le futur CO.

Le conseil municipal proposera une nouvelle organisation de la conciergerie pour les bâtiments scolaires, CSS et nouveau CO, de manière à être prêts en 2014 dès la mise en exploitation des nouveaux bâtiments.



La future salle de spectacle, en configuration cabaret (120 places) à gauche, et en configuration gradins (200 places) à droite.

A l'attention des communautés étrangères de Saint-Maurice

Cours de français pratique

Ces cours s'adressent aux débutants et visent à favoriser l'intégration de personnes non francophones dans la vie de tous les jours.

Deux cours débutants et deux cours avancés

Jours : tous les lundis de 15h00 à 16h30
tous les jeudis de 14h00 à 15h30
de 19h30 à 21h00
tous les vendredis de 19h30 à 21h00

Lieu : Cercle des loisirs (à côté du bureau de la police municipale)

Prix : Fr. 70.- par personne



Inscriptions et renseignements :

024 486 60 60

Inscription possible en tout temps.



Principales décisions du Conseil municipal

De juin 2011 à fin janvier 2012, le Conseil municipal a siégé à 13 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Conseil municipal

Suite au décès de M. Yves Chambovay, le Conseil municipal a élu M. Raphaël Crittin et l'a désigné président de la commission de sécurité.

En remplacement de M. Raphaël Crittin, le Conseil municipal a élu M. Frédéric Jacquier conseiller général.

Fusion

Le Conseil municipal a arrêté le projet de message à l'attention du Conseil général ainsi que le projet d'information sur le scrutin à la population.

Prenant acte du résultat positif du vote dans les deux communes, le Conseil municipal a transmis son rapport au Conseil d'Etat.

Finances

Le Conseil municipal a arrêté les barèmes

fiscaux 2012 et diminué la charge fiscale des contribuables en modifiant l'indexation (160%).

Le Conseil municipal a également accepté le budget 2012, le message au Conseil général et la planification financière quadriennale.

Naturalisations

Le Conseil municipal a accepté d'accorder le droit de cité de Saint-Maurice à Mesdames Leticia Gonzalez Barcena, Irène Gonzalez Barcena, Cecilia Gonzalez Barcena, Mirsade Krasniqi, Dolores Fernandez Blanco, Maria Sole Malicho, Natacha Malicho et Miryam Cortese ainsi qu'à Messieurs Guglielmo Pasa, Besim Gjocaj, Mentor Citaku et Manuel Julião Malicho.

Dans le même temps, pour des raisons liées à l'intégration et à la maîtrise du français, le Conseil municipal a refusé une autre demande.

Autorisations d'exploiter

Le Conseil municipal a accordé à Mme Giuliana Urso l'autorisation d'exploiter le

café-restaurant « Les trois tables ».

En outre, le Conseil municipal a infligé une amende de Fr. 300.-, deux de Fr. 500.- et une de Fr. 750.- à des établissements qui n'avaient pas respecté les horaires de fermeture.

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux et commandes suivantes (dès Fr. 5'000.-, TTC):

- remplacement des panneaux de basket du Centre sportif à Alder & Eisenhut AG (Fr. 12'101.-) ;

- fourniture et pose de nouveaux vitrages au Centre sportif à Yvon Bender SA (Fr. 11'077.-) ;

- travaux de peinture d'un appartement à Balet Sàrl (Fr. 7'621.-) ;

- déneigement des routes à David Jacquemoud et Mickaël Daves et salage à Evasion SA ;

- mandat d'architecte à form+paysage Sàrl (Fr. 9'500.-) pour la création d'un



Principales décisions du Conseil municipal (suite)

parc dans le PAD de la Borette ;

- égouts de la Cour des Anciens (d'entente avec l'Abbaye) à Sabeco SA (part communale : Fr. 160'428.-) ;

- génie civil du giratoire du Mauvoisin à EGT SA (Fr. 27'507.-) ;

- rénovation du revêtement bitumineux de l'Impasse des Vergers à Raymond Rithner SA (Fr. 10'400.-) ;

- révision de deux pompes à MZ Entreprises électriques SA (Fr. 11'698.-) ;

- travaux de forages pour la source du Martolet à ISR Injectobohr SA (Fr. 33'609.-) ;

- mandat d'études géologiques pour la source du Martolet au BEG SA (Fr. 7'051.-) ;

- installation d'un coin cuisine à l'école primaire à Pascal Monnay SA (Fr. 8'349.-) ;

- démolition de l'ancien local scout à Michel & Fils SA (Fr. 20'860.-) ;

- travaux d'excavation suite à un éboulement dans le torrent du Mauvoisin à Raymond Rithner SA (Fr. 57'049) ;

- fourniture de mobilier pour les locaux de la Chambre pupillaire intercommunale à Anthamatten Meubles SA (Fr. 9'999.-) ;

- fourniture de décorations de Noël à ECM Lighting Equipment SA (Fr. 9'132.-) ;

- livraison de matériel informatique à DG Solutions Sàrl (Fr. 22'336.-, montant net après subventions) ;

- rénovation et extension des installations électriques de l'école primaire à AME SA (Fr. 356'163.-) ;

- rénovation de la toiture du Centre sportif (secteur piscine et buvette) à Bornet SA (Fr. 285'108.-) ;

- travaux de peinture d'un appartement à Pascal Magnin (Fr. 8'475.-) ;

Autorisations de construire

Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes :

- 19 villas

- 4 transformation / rénovation

- 1 halle industrielle

- 16 cabanons de jardins, garages ou petites constructions diverses

- 2 réfections de façades

- 4 clôtures

- 2 modifications de bâtiments existants ou de projets approuvés

- 1 enseigne commerciale

- 2 installations de panneaux photovoltaïques ou thermiques

Le Conseil municipal a également délivré 2 autorisations de débiter les travaux de manière anticipée après la mise à l'enquête publique aux frais et risques du propriétaire.

Aménagement

Le Conseil municipal a pris acte de la carte du danger du Rhône mise à l'enquête publique par le canton du Valais.

Urbanisme / bâtiments

Le Conseil municipal a accepté le projet de cahier des charges pour le mandat d'architecture du bâtiment Duc.

Donnant suite à des négociations menées avec l'Etat du Valais, le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur une rénovation du complexe Lavigerie pour y accueillir également la police de sûreté et agrandir les surfaces dévolues au Ministère public.

Transports

Le Conseil municipal a accepté le principe d'extension des zones de parking soumises à paiement, décidé de soumettre le projet à l'enquête publique et mandaté la commission concernée pour l'établissement d'un concept d'abonnements.

Suite aux oppositions formées lors de la mise à l'enquête publique, le Conseil municipal a mandaté la commission de sécurité pour un complément du projet et l'établissement d'un règlement permettant le stationnement de longue durée à un coût modéré.

Le Conseil municipal a également décidé d'acquérir une carte journalière CFF et de la mettre à disposition de la population au prix de Fr. 40.- par jour.

Nouveau CO

Le Conseil municipal a approuvé la modification du projet d'aménagement de la cour intérieure et l'ajout d'une galerie fixe dans la salle de sport.

Le Conseil municipal a également accepté de remblayer une partie de la dépression de Vérolliez (ancienne cimenterie) avec les matériaux excavés lors des travaux de construction du nouveau CO.

Services industriels

Le Conseil municipal a arrêté les tarifs électriques 2012 et diminué le prix de l'énergie.

Le Conseil municipal a également accepté plusieurs conventions d'équipements avec des privés.

Ressources géothermiques

Le Conseil municipal a accepté la convention relative aux ressources géothermiques conclues avec les cantons du Valais et de Vaud et la commune de Lavey-Morcles.

Sports

Le Conseil municipal a accepté de cautionner l'emprunt du Tennis-Club pour la réfection des courts.

Manifestations

Le Conseil municipal a attribué au FC St-Maurice l'organisation de la fête nationale 2012.

Sécurité

Le Conseil municipal a désigné M. Jérémie Coutaz au poste de commandant du corps des sapeurs pompiers et M. Alain Pasche en qualité de remplaçant. De plus, suite à une étude menée conjointement avec les services vaudois et valaisans, le Conseil municipal a accepté le rapport de faisabilité d'un seul corps de sapeurs pompiers avec la commune de Lavey-Morcles.

Le Conseil municipal a nommé les personnes composant l'état-major communal de crise.

Il a également accepté l'avant-projet de police intercommunale avec plusieurs autres communes du district.